

CRISE SANITAIRE COVID 19 : AIDE REGIONALE EXCEPTIONNELLE AUX ELEVES AIDE-SOIGNANT ET ETUDIANTS INFIRMIERS



La crise sanitaire liée à l'épidémie « Covid-19 », impacte les cursus de formation des élèves aide-soignant et étudiants infirmiers. Ils se mobilisent à l'occasion de leurs stages et la Région a décidé de saluer leur engagement en leur versant une aide exceptionnelle.

La Région, soutenue par le Ministère du Travail, mobilise les crédits du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

Pour qui ?

Pour tout élève aide-soignant (AS) ou étudiant en soins infirmiers (ESI) inscrit dans un institut de formation normand et qui réalise un stage en EHPAD ou dans une unité labellisée « COVID 19 » par l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

Combien ?

Le montant de l'aide est de 1 200 € par mois (300 € par semaine).

Quand le stage doit il avoir été réalisé ?

Pour tout stage, d'une durée minimale d'une semaine, réalisé entre le 16/03/2020 et le 11/05/2020.

Comment demander l'aide ?

A partir du 12 mai, se connecter sur : <https://aides.normandie.fr/> et de renseigner les champs. Ne pas oublier de joindre le justificatif validé par l'institut.

L'aide est cumulable avec les bourses régionales sur critères sociaux et les indemnités de stage pour les ESI.

Les premiers versements interviendront fin mai 2020.

Qui contacter ?

En cas de besoin, contactez remustage@normandie.fr



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES